

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021

Le onze février deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GAUTHIER Christian, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18

Date de la convocation : 4 février 2021

Étaient Présents : MM. GAUTHIER Christian, PEROYS Bernard, Mme PERRODEAU Nadine, M. OLLIO Laurent, Mmes CHIFFOLEAU Martine, POTIRON Anne, MUSSEAU Sonia, MM. DE NONANCOURT Xavier, COUGNAUD Raphaël, ECOMARD Bertrand, Mme BERNARD Charline, MM. GABORIT Christian, PLUTA Sébastien, Mmes NORMAND Claire, RELANDEAU Aurélie, M. DENIAUD Sébastien

Était Excusée : Mme BROQUET Nathalie

Était Absent : M. MERCUL Alain

Secrétaire de séance : M. ECOMARD Bertrand

Approbation du compte rendu de la réunion du 21 janvier 2021.

PRESENTATION DE LA BIBLIOTHEQUE

La présentation par Laurence DELAVALD est reportée.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Suite aux observations de la Préfecture sur le contenu du dossier de PLU, la commune a lancé une procédure de modification simplifiée afin de corriger certains points :

- corriger l'erreur matérielle de zonage pour remettre l'étiquette de nom de zone à la zone Ubi à la Bourrière ;
- rajouter une précision dans la rédaction de l'article 2.1 des zones Ai, Ni et Nli pour les équipements.

Le dossier de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune sera tenu à la disposition du public selon les modalités suivantes :

Un dossier sera consultable en mairie du 1^{er} mars 2021 au 31 mars 2021 aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera également consultable sur le site internet "paulx.fr". Toute personne pourra faire part de ses remarques soit en les inscrivant dans un registre ouvert à cet effet, soit en adressant un courrier à la mairie.

Le dossier tenu à la disposition du public comprend le projet de modification du PLU avec :

- une notice de présentation
- le règlement du PLU en cours
- le projet de règlement du PLU modifié
- un extrait de zonage du PLU en cours
- un extrait du projet de modification du zonage
- l'arrêté loi sur le bruit en annexe
- les éventuels avis des Personnes Publiques Associées reçus d'ici le début et pendant la mise à disposition du public

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur Le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibèrera et se prononcera sur le projet de modification.

DEFINITION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de Madame HUSSON JOSSE de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, démission ayant pris effet le 30 janvier 2021.

La commune dispose, à ce jour, de quatre adjoints.

Le conseil municipal décide de maintenir à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

L'adjoint nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'adjoint qui occupait le poste devenu vacant à savoir 1er adjoint, sans modifier le rang des autres adjoints en fonction.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Il est ensuite procédé à l'élection du 1er adjoint.

Mme BERNARD Charline obtient 15 voix (1 blanc) et est immédiatement installée.

Elle interviendra dans le domaine de la communication et de l'évènementiel et conserve la gestion du CCAS.

NOMINATION D'UN CONSEILLER DELEGUE

La nomination d'un conseiller délégué relève de la seule compétence du Maire. Ce dernier informe le conseil de son intention de déléguer les dossiers relatifs à l'agriculture et à la voirie à M. COUGNAUD Raphaël.

PRESENTATION DU TRAVAIL DE M. JEAN-LUC POTIRON SUR LES PLANTATIONS DE HAIES (Aménagement foncier communal)

Monsieur le Maire expose le bilan préparé par M. POTIRON sur les plantations de haies bocagères dans le cadre de l'aménagement foncier communal de Paulx. Ce document sera transmis à tous les conseillers municipaux.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Celui-ci décrit son fonctionnement.

Le conseil décide d'adopter le règlement intérieur proposé qui a avait été transmis à l'ensemble des conseillers.

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Pour mémoire, le réseau d'assainissement des eaux usées nécessite des travaux de réhabilitation, notamment afin de réduire les apports d'eaux parasites dans les canalisations qui débouchent à la station d'épuration. Ceci devant permettre d'éviter de saturer la station de traitement à certaines périodes de l'année et les rejets dans le milieu récepteur.

Un diagnostic du réseau et des passages de caméra effectués par le cabinet SICAA Etudes ont révélé des dégradations nécessitant une intervention rapide sur un certain nombre de sections du réseau. Il convient également d'optimiser les équipements de transfert afin de gérer les périodes de pluie.

Le montant estimatif global des travaux prioritaires s'élève à 345 420 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Etat (DSIL/ DETR) : 138 168 € HT (40%)
- Conseil départemental : 17 500 € HT (5.07%)
- Autofinancement pour solde : 155 668 € HT (54.93%)

Une demande de financement au titre de la DSIL / DETR est en cours d'instruction auprès de la Préfecture. La commune pourrait envisager une aide complémentaire de l'Agence de l'eau.

QUESTIONS DIVERSES

- Revue de presse : Proxi qui cherche un repreneur, l'ancienne caserne des pompiers à vendre pour réhabiliter le centre-bourg, les travaux à réaliser sur la toiture de l'église
- Développement éolien
- Terrain près du self
- Travaux rue du Marché Neuf
- CCAS le 26/02/2021
- Rénovation des logements SOLIHA
- ZAC
- Travaux à l'église